

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.  
ALIENATION D'UN TERRAIN AU  
PROFIT DE M. JOUVIE

84.072

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROYAN  
28. JUN 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI  
TAP par M. THOMAS  
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE  
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.  
A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI  
TAP par M. THOMAS  
Colonel MONNARD par M. FABER  
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN, dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

./.

M. JOUVIE Jacques, demeurant 82 av. du Maine-Arnaud à ROYAN

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de mille mètres carrés.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 21.5.84, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur  
Vu les plans des lieu et parcellaire  
Vu la promesse d'achat souscrite par M. JOUVIE J. le 21 MAI 1984

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M.

d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE METRES CARRES (1000m<sup>2</sup>) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de QUARANTE DEUX MILLE FRANCS (42.000 F.) H.T. qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1984, chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

Adjoint Délégué,



R. DAUZIDOU.

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. Prix d'aliénation  
des terrains.

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 30  
Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITÉ

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REG. A LA Mairie  
ROCHEFORT, LE

19. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 8221.  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEU  
BUSSERRAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints  
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-  
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-  
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPRAU-REVOLAT-ROUDOT-  
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX  
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le prix de vente des terrains disponibles, dont la Ville est propriétaire dans la Z.A.E.C. a été fixé par délibération du 22 Février 1980 à 30F. H.T. le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

DÉPARTEMENT  
de la  
**CHARENTE-MARITIME**  
ARRONDISSEMENT de ROCHFORD-SUR-MER  
**VILLE DE ROYAN**

3110 à 14 000 - PROJET  
ROCHFORD, 11  
28 JUIN 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982



URBANISME & CONSTRUCTION

-----  
ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE  
M. JOUVIE  
Z.A.E.C.

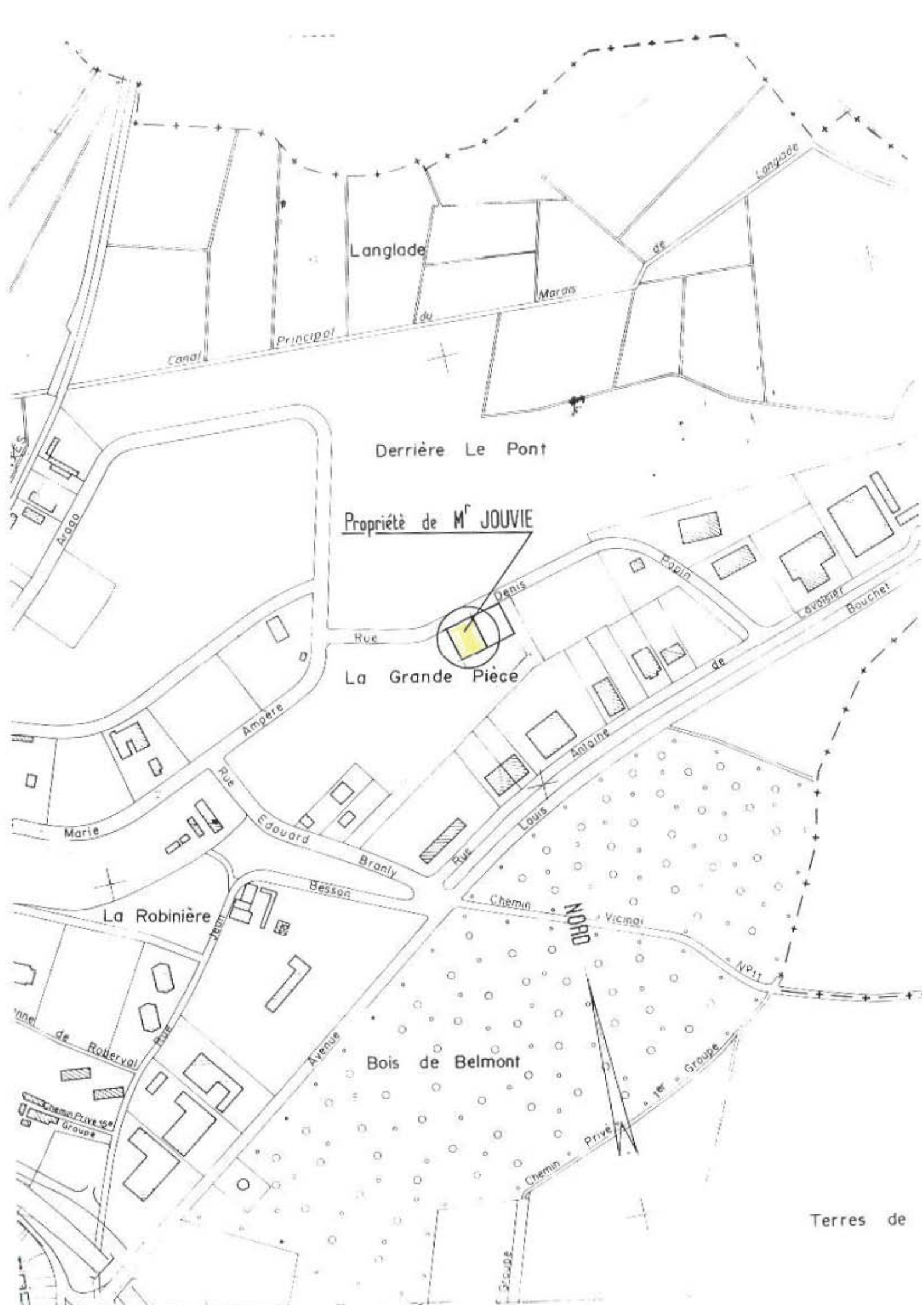
-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*Stauss*



Langlade

Marais

Canal

Principal

Derrière Le Pont

Propriété de M JUVIE

La Grande Pièce

Rue Denis

Rue

Rue Ampère

Rue Marie

Rue Edouard Branly

Rue Louis Antoine

Rue

Rue de la Papin

Rue de la Boucherie

La Robinière

Avenue Besson

Chemin Nord

Chemin Vicinal

Chemin Privé

Bois de Belmont

Avenue de Roterval

Chemin Privé Groupe

Terres de

DÉPARTEMENT  
de la  
**CHARENTE-MARITIME**  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
**VILLE DE ROYAN**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ROCHEFORT, LE

28. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82218  
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE  
M. JOUVIE.  
Z.A.E.C.

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*Wauzy*



Mairie de Royan - 17205  
ROCHEFORT, 11

28. JUN 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 3-3-1982

3

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

----

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE  
M. JOUVIE.  
Z.A.E.C.

----

ETAT PARCELLAIRE

----

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*Jouvie*



ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	378p	Derrière le Pont	1.000 m2	VILLE DE ROYAN

REGISTRE  
ROCHEFORT-SUR-MER  
28 JUIN 1984  
APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

4

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné JOUVIE Jacques, demeurant 82 av. du Maine-Arnaud à ROYAN,

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N°378p  
adresse Rue Denis PAPIN

pour une surface de 1.000m<sup>2</sup> de surface utile, le talus d'une surface à déterminer lors du bornage étant cédé.

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de QUARANTE DEUX MILLE FRANCS (42.000 F.)  
décomposé ainsi qu'il suit : 42 F. x 1.000m<sup>2</sup> = 42.000 F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = Po \times \frac{BT01}{BT01o} \text{ dans laquelle :}$$

- P..... Prix révisé
- Po..... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BT01o... dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BT01 .... dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

18 JUIN 1984  
Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué  
*[Signature]*



FAIT A ROYAN, le 21 MAI 1984  
*lu et approuvé pour la somme de Quarante deux mille francs*  
*[Signature]*

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.